



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1173

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 5 266 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1173 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIO-EDUCATIF OU DE PREVENTION SPECIALISEE ORGANISANT DES CHANTIERS LOISIRS OU EDUCATIFS A DESTINATION DE JEUNES LYONNAIS RENCONTRANT DES DIFFICULTES SOCIALES ET FINANCIERES PARTICULIERES - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2021 POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 266 EUROS (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2008/177 du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 entre le Maire de Lyon, le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le président du Tribunal de grande instance, le directeur académique des services de l'Education nationale, le président du Conseil général (la Métropole assurant la continuité à partir du 1^{er} janvier 2015) constitue le programme de travail du CLSPD jusqu'à l'adoption de la nouvelle stratégie en cours d'élaboration.

La STSPD constitue également le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015.

L'un de ses axes prioritaires vise à soutenir le développement de « chantiers jeunes », en tant que support de prévention sociale pour les adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 25 ans exposés à la délinquance.

En liaison avec les structures de quartier et associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation annuelle spécifique est proposée à l'approbation du Conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes ».

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou centres sociaux ;

- des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs de prévention et dont la compétence relève essentiellement des associations de prévention spécialisée. Un partenariat privilégié avec la mission locale de Lyon permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

Les projets soumis à votre approbation répondent aux exigences fixées en termes de sécurité (âge, encadrement, assurance, autorisation parentale, fiche sanitaire), et en termes de partenariat avec les jeunes certes, mais également avec les intervenants dans le quartier (services municipaux, régies de quartier, bailleurs sociaux...).

A l'occasion de la séance du 27 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé une première programmation d'actions pour un montant total de 32 237 euros.

Compte tenu de l'importance de ce dispositif auprès des jeunes, je vous propose de poursuivre cette dynamique des chantiers en apportant un soutien financier aux associations qui présentent des projets pertinents, en particulier dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville de Lyon. Les actions qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous complètent la première programmation approuvée le 27 mai dernier :

Arrdt	Porteur	Intitulé de l'action	Type de chantier	Période	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé LC 41939
7 ^{ème}	Arche de Noé 5, rue Félicité à Lyon 7 ^{ème}	Chantier jeunes de l'Antirouille	Loisirs	Automne	<ul style="list-style-type: none"> • Un chantier de 5 jours dans les locaux de l'Arche de Noé pour permettre aux jeunes de se réapproprier la structure. • Bénéficiaires : jeunes fréquentant le secteur jeunes. • Gratification : financement d'un projet collectif. 	1 150 €
4 ^{ème}	Sauvegarde 69 Parc Saint-Exupéry 2, rue Maryse Bastié à Bron	Chantier Ouest en Fête	Educatif	Eté	<ul style="list-style-type: none"> • Un chantier d'une journée : manutention à l'occasion de la fête de quartier Ouest en fête, en partenariat avec le Centre Social de Pernon, la Maison de l'enfance et de la Jeunesse et les Conseils de Quartier. • Bénéficiaires : 4 jeunes résidant dans le 4^{ème} arrondissement. 	476 €
5 ^{ème}	Fondation AJD Maurice Gounon 3, montée du petit Versailles à Caluire	Chantier jeunes	Educatif	Eté	<ul style="list-style-type: none"> • 2 chantiers de 5 jours : travaux de rénovation des gymnases La Sarra, Charcot et Les Battières. 	3 640 €
Total						5 266 €

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Vu ledit modèle type de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

«

Arrdt	Porteur	Intitulé de l'action	Type de chantier	Période	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé LC 41939
7 ^{ème}	Arche de Noé 5, rue Félicité 69007 LYON	Chantier jeunes de l'Antirouille	Loisirs	Automne	<ul style="list-style-type: none"> • Un chantier de 5 jours dans les locaux de l'Arche de Noé pour permettre aux jeunes de se réapproprier la structure. • Bénéficiaires : jeunes fréquentant le secteur jeunes. • Gratification : financement d'un projet collectif. 	1 150 €

- au lieu de :

«

Arrdt	Porteur	Intitulé de l'action	Type de chantier	Période	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé LC 41939
3 ^{ème}	Arche de Noé 5, rue Félicité 69007 LYON	Chantier jeunes de l'Antirouille	Loisirs	Automne	<ul style="list-style-type: none"> • Un chantier de 5 jours dans les locaux de l'Arche de Noé pour permettre aux jeunes de se réapproprier la structure. • Bénéficiaires : jeunes fréquentant le secteur jeunes. • Gratification : financement d'un projet collectif. 	1 150 €

»

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 5 266 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit 5 266 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 sur ligne de crédit 41939, nature 65748, fonction 338.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET